

Service émetteur : Direction de la Santé Publique
Pôle Alertes, Risques et Vigilances
Cellule de Veille d'Alerte et de Gestion Sanitaire
Affaire suivie par : Vanessa FRITZ
Nicolas ROUX
Courriel : Ars-oc-alerte@ars.sante.fr
Téléphone : 0800 301 301
Télécopie : 05 34 30 25 86
Réf. Interne : CVAGS-2026-308
Date : Mardi 22 septembre 2026

À l'attention des professionnels
de santé du Gard

Dossier : 762744

Objet : cas autochtone de chikungunya à Aigues-Mortes (30)

Madame, Monsieur,

Un cas de chikungunya **autochtone** - n'ayant pas voyagé – a été confirmé avec comme lieu probable de contamination la commune de Aigues-Mortes.

Le cas autochtone de chikungunya a présenté des signes cliniques **à partir du 14/09/2026**. Nous souhaitons documenter d'éventuels autres cas afin de préciser la zone de transmission et de mettre en œuvre les mesures de gestion adaptées. C'est pourquoi une recherche active d'autres cas est effectuée autour des lieux fréquentés par cette personne **depuis début août**.

De plus, le cas importé à l'origine de cette contamination n'a pas encore été identifié avec certitude. Il peut s'agir d'une **personne revenue d'une zone d'endémie, ayant pu présenter des symptômes jusqu'à 15 jours après son retour**, et pour laquelle un diagnostic n'aurait pas été posé.

Dans les jours à venir, des enquêtes entomologiques et des traitements de lutte antivectorielle autour des lieux fréquentés par le cas seront mis en place, ainsi qu'une action à destination de la population riveraine afin de compléter la recherche active de cas.

Dans le cadre de l'investigation de ce cas autochtone, il vous est demandé de signaler tous les **CAS PROBABLES (IgM+) OU CONFIRMÉS (PCR +) de chikungunya IMPORTÉS ET AUTOCHTONES résidents ou ayant fréquenté la commune de Aigues-Mortes depuis début août**. Nous vous remercions de procéder à tout signalement de ce type soit par internet ([Portail de signalement des événements sanitaires indésirables](#)) soit directement à la plateforme de veille sanitaire : ars-oc-alerte@ars.sante.fr, fax : 05 34 30 25 86, tél. : 0800 301 301.

La définition de cas est la suivante :

Cas ayant présenté **une fièvre > à 38,5°C d'apparition brutale**
ET des douleurs articulaires invalidantes.
En l'absence de tout autre point d'appel infectieux.

Vous remerciant pour votre implication dans ce dispositif de surveillance, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Cellule de Veille, Alerte et
Gestion Sanitaire
Direction de la Santé Publique | Pôle Alerte Risque Vigilance
Agence régionale de santé Occitanie